

Mardi 03 Mai 2011 - n°555

Urbanisme - Pour un urbanisme de projet - L'esquisse des mesures 2012

Economie - Compétitivité industrielle française - Renforcer l'attractivité des formations

Environnement - Performance environnementale - Les maires des villes moyennes participent au débat

Economie - Enseignement supérieur et développement des territoires

Economie - Coopération décentralisée - Forum les 7 et 8 juillet à Paris

Economie - MEPLF - Europe - Audition au Sénat sur la politique de cohésion

Economie - Agenda

URBANISME

Pour un urbanisme de projet - L'esquisse des mesures 2012

Lancé en juin 2010 par le secrétaire d'Etat chargé du Logement, Benoist Apparu, l'objectif du chantier « pour un urbanisme de projet » est de stimuler et faciliter le travail de tous les acteurs impliqués dans les projets d'urbanisme, d'aménagement et de construction. Outre un remède à la rareté foncière, ce chantier vise à répondre à plusieurs enjeux stratégiques de logement notamment en zone tendue par la densification, réguler l'économie foncière, la production immobilière et favoriser les opérations maîtrisées...

Lors d'un comité de pilotage qui a eu lieu le 27 avril dernier, la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Nathalie Kosciusko-Morizet, et Benoist Apparu, ont reçu la restitution d'ensemble des préconisations proposées par quatre groupes de travail (« Planification », « Mise en œuvre opérationnelle des projets », « Fiscalité de l'urbanisme et financement de l'aménagement » et « Stratégies foncières »). Un séminaire de validation de ces propositions est prévu les 26 et 27 mai prochain, avant que leur traduction législative et réglementaire, n'intervienne à partir de la rentrée. *Ondes moyennes* revient pour vous sur les mesures les plus structurantes qui font l'objet du débat.

Planification et maîtrise foncière

S'agissant des mesures ayant trait à l'« évolution des documents d'urbanisme », il a été souligné la coexistence de quatre procédures d'évolution des PLU et la **nécessité de faciliter la mise en compatibilité des PLU par des procédures plus simples d'utilisation**.

Serait ainsi supprimée la procédure de révision simplifiée, la révision du PLU interviendrait uniquement en cas de modification du PADD, et la modification serait utilisée en cas d'augmentation de la constructibilité de plus de 20%, ou de réduction de la constructibilité.

La procédure plus rapide de modification simplifiée, serait utilisée dans les autres cas.

Projet d'aménagement d'initiative publique ou privée

S'agissant de l'application du droit des sols, le **besoin de clarifier et de simplifier le régime des lotissements** fait partie des préconisations jugées prioritaires.

Parmi les propositions figurent ainsi :

- la limitation du champ de la déclaration préalable aux seuls lotissements sans travaux ;
- l'opposabilité des dispositions d'urbanisme du cahier des charges dès lors que ce dernier a fait l'objet d'une publication aux hypothèques ;
- la possibilité d'octroyer les permis de construire dès délivrance du permis d'aménager, avec la réserve d'une mise en œuvre différée à l'achèvement des travaux d'équipement des lots concernés ;
- l'accent à mettre sur la qualité urbaine des lotissements en créant une certification « Eco-lotissement Grenelle ».

S'agissant des PLU, **il est proposé de faire en sorte que le règlement du PLU soit d'application plus souple et plus intelligente**, et accompagne des politiques volontaristes de production de logements. Le PLU doit davantage répondre aux objectifs du Grenelle en termes de densification et de renouvellement urbain.

Afin d'améliorer et de simplifier le règlement du PLU, il serait proposé de renforcer les orientations d'aménagement et de programmation et de modifier l'architecture du règlement du PLU.

Dans les zones U et 1 AU des PLU, il serait également créé des secteurs de projets afin de renforcer les orientations d'aménagement et de programmation (densité, mixité, compensation environnementale, forme urbaine...).

Afin de « renforcer et mieux utiliser la déclaration de projet » - dont l'actuelle procédure (art. L300-6 du code de l'urbanisme) ne permet pas d'emporter la mise en compatibilité de l'ensemble des servitudes d'utilité publique - il serait envisagé de permettre, lorsqu'il y a déclaration de projet, de procéder aux adaptations nécessaires des servitudes d'utilité publique.

Par ailleurs, afin de relancer les opérations d'aménagement maîtrisées, où intervient l'initiative privée, des mesures sont proposées s'agissant des projets urbains partenariaux (PUP). Aujourd'hui, la convention de projet urbain partenarial ne prévoit qu'une limitation à la participation financière pour les équipements publics, mais il manque une procédure complémentaire de négociation.

Afin de clarifier la procédure de négociation plusieurs mesures seraient prises :

- La décision serait sollicitée par une personne disposant d'un titre à demander un permis de construire ou un permis d'aménager ;
- La prise en considération du PUP se prononcerait sur les termes essentiels du projet (localisation, périmètre, objectif en termes de développement durable, programme prévisionnel de construction, programme prévisionnel d'équipements publics...)
- La prise en considération préciserait, le cas échéant, si le projet rentre dans le champ de la concertation préalable, des études d'impacts, d'enquêtes publiques et la mise en compatibilité des documents d'urbanismes.

Autorisation d'urbanisme

Pour favoriser la densification et encourager la performance énergétique, le calcul des surfaces de référence des constructions va être simplifié : une nouvelle surface se substitue à la SHOB et à la SHON des constructions.

En matière d'autorisation d'urbanisme plusieurs propositions sont formulées pour « **concourir à la réduction du contentieux** » et accélérer leur traitement.

Fiscalité et financement

Après la réforme de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité (LFR 2010), il est proposé de **réformer la fiscalité du foncier constructible**, et cela afin d'avoir une fiscalité qui incite à sa libération pour construire.

Sur le **régime des plus values**, il est proposé une harmonisation de l'assiette des dispositifs de taxation des plus values liées au foncier non bâti constructible.

Les avantages pour durée de détention seraient donc supprimés pour l'ensemble des dispositifs.

Concernant **la taxe sur le foncier non bâti**, il est proposé de réévaluer prioritairement les terrains constructibles sans attendre la réévaluation du foncier bâti qui prendra plus de temps. Le dispositif de taxation existant serait assoupli, en étendant la possibilité de majoration aux zones AU ouvertes à l'urbanisation, en augmentant le plafond maximum d'augmentation de 3 à 5 €, et les limites de la valeur forfaitaire du terrain selon les zones de 3% à 5% et en permettant de pratiquer des hausses différenciées et sectorisées.

ECONOMIE

Compétitivité industrielle française - Renforcer l'attractivité des formations

Dans le cadre du « droit de tirage », une mission commune d'information sur la désindustrialisation des territoires a été créée sous la présidence du sénateur Martial Bourquin. Au terme de onze mois de travaux, la mission a présenté un diagnostic précis et argumenté de la désindustrialisation ainsi qu'une série de propositions pour réindustrialiser les territoires (cf. *Ondes Moyennes n°2552*).

Pour améliorer la compétitivité de l'industrie française, dont les exportations ont connu un net recul depuis une quinzaine d'années, la mission estime en premier lieu qu'il « *convient d'améliorer l'image de l'industrie en France, et de donner aux formations menant aux métiers de l'industrie la place qu'elles méritent dans le système d'éducation* ? ». D'autre part, la mission insiste sur la nécessité de « *développer les liens entre le monde de l'entreprise et la recherche* ? ». L'innovation « *doit mieux se diffuser, tout en mettant mieux en valeur les savoir-faire existants* ».

L'image de l'industrie française constitue aujourd'hui une faiblesse importante et récurrente. L'industrie n'attire plus. C'est pourquoi « *il est indispensable de revaloriser l'image de notre industrie auprès du public et des consommateurs, mais surtout auprès des jeunes* ? ». Ces derniers ne sont plus attirés par les métiers de l'industrie, à l'exception du secteur de l'énergie.

Plusieurs facteurs explicatifs : une faible sensibilisation des jeunes aux différents métiers de l'industrie, une perception erronée et obsolète du monde de l'entreprise, mais aussi une concurrence de plus en plus forte des métiers de la finance, qui proposent des rémunérations bien plus attractives.

L'organisation de l'enseignement technologique et les contenus d'enseignement des écoles d'ingénieur « *entretien* »

La mission estime que la promotion de l'industrie, « *plutôt que de s'inscrire dans le cadre d'une semaine dédiée, devrait être pérennisée et organisée régulièrement afin de reconstituer une véritable culture industrielle* ? ».

Par ailleurs, la mission propose de « *renforcer les partenariats et la structuration des filières, notamment au sein des pôles de compétitivité. Ces derniers devraient développer leur partenariat avec les universités et les écoles appliquées* ? ». Dans ce cadre, la mission propose « *la création, au sein du ministère de l'Éducation, d'une structure identifiée, permettant de définir au niveau national une politique de revalorisation des formations professionnelles et de favoriser au niveau des territoires la coopération entre les filières industrielles d'excellence et les formations aux métiers d'avenir* ? ».

De plus « *les formations en alternance doivent être favorisées, notamment au niveau du master* ? ». Il est proposé « *d'instituer une obligation d'accueil d'étudiants en alternance pour les entreprises d'une certaine taille ou de prévoir une incitation forte* ? ».

ENVIRONNEMENT

Performance environnementale - Les maires des villes moyennes participent au débat

Le 26 avril dernier, à la Maison de l'Amérique latine à Paris, se tenait un dîner-débat sur la « performance environnementale au service des collectivités locales » en partenariat avec l'AMGVF, les Eco-Maires, la FMVM et Suez Environnement.

Définir une politique

Le député-maire de Combs-la-Ville et président des EcoMaires, Guy Geoffroy, a introduit les débats en faisant le lien entre environnement et attractivité. Il a précisé que les collectivités territoriales performantes en matière de développement durable devaient s'appuyer impérativement sur « la réalité économique et la nécessité sociale ». Il a aussi illustré cette démarche globale en citant des outils locaux comme autant d'éléments constitutifs d'une logique de développement durable performante.

Stratégies

Puis, Gilbert Meyer, maire de Colmar, président de la communauté d'agglomération de Colmar, représentant la FMVM, a complété cette réflexion en insistant sur le rôle primordial des politiques locales en matière d'environnement, notamment avec la mise en œuvre des Agenda 21 locaux, à la suite de la Conférence de Rio de 1992. Le maire de Colmar a précisé que depuis une bonne quinzaine d'années, « les villes sont performantes et n'ont pas attendu les lois du Grenelle de l'environnement pour y arriver ». Il a aussi voulu attirer l'attention sur le fait qu'en France la multiplicité des acteurs locaux (environ 50 000 collectivités territoriales en tout) était une force pour un développement durable performant, et que la totalité des expériences durables dépassait globalement celles engagées notamment en Allemagne (environ 8000 collectivités), qui a commencé pourtant plus tôt. Il a insisté sur l'importance des concours et des récompenses attribuées aux villes comme un bon moyen de favoriser les bonnes actions. Le maire de Colmar s'est félicité, en outre, que certaines des préconisations de son rapport sur les « 70 propositions pour renforcer le rôle des collectivités territoriales et des EPCI en matière de développement durable » aient été reprises. Il s'est toutefois inquiété du fait que le législateur fixe parfois un calendrier rigoureux (en particulier les lois Grenelle, et les lois sur l'accessibilité, etc.), et qu'il « ne met pas toujours les moyens financiers en face » pour aider les villes à mettre en place les normes imposées.

Puis, Alain Maurice, maire de Valence, président de « Valence Agglo-Sud Rhône-Alpes », au nom de l'AMGVF, est revenu sur le Sommet Mondial des Maires sur le Climat qui s'est tenu à Mexico en 2010. Il a ajouté que les villes étaient en mesure de « penser global et d'agir local », notamment pour faire émerger le « cadre de référence la ville européenne durable ». Il a estimé déterminant le « management de l'environnement » dans la logique de performance.

Des ressources rares

Le directeur général de Suez Environnement, Jean-Louis Chaussade, a complété ces premières interventions en évoquant le caractère épuisable des ressources naturelles. Il a déclaré préférer la formule de développement soutenable, plus juste à ses yeux que celle de développement durable « pour définir un développement économiquement viable, socialement acceptable et écologiquement possible ». Selon lui, c'est cette combinaison de facteurs qui fonde la performance. Il faudra planifier pour bâtir demain une économie forte avec moins de consommations de matières premières, « en recyclant et en valorisant ».

Le dialogue incontournable

Le sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer, Louis Nègre, a, quant à lui, notamment estimé que l'innovation environnementale était de manière générale indissociable du dialogue permanent avec les habitants, en prenant l'exemple de la mise en place dans sa ville des vélos à assistance électrique, comme mode de transport non polluant. Ces interventions ont été suivies par un échange entre les différents participants. Un compte-rendu intégral des échanges sera publié prochainement sur le site internet de la FMVM.

ECONOMIE

Enseignement supérieur et développement des territoires

Quelles coopérations entre universités et collectivités locales??— Roanne, le 19 mai 2011 —

Ce colloque est organisé par l'Association des villes universitaires de France (AVUF), en partenariat avec la CA du Grand Roanne et la Fédération des Maires des Villes Moyennes. La Conférence des présidents d'université (CPU) et l'Association des maires de grandes villes de France sont également partenaires de cette manifestation.

Plusieurs thèmes y seront abordés?: la gouvernance locale?; les cadres de politiques locales d'enseignement supérieur et de recherche?; l'accueil et l'intégration des étudiants dans la ville?; l'insertion urbaine des universités?; le campus du futur.

Le président de la FMVM, Bruno Bourg-Broc, interviendra lors du débat «?Réinventer les territoires de l'université à l'heure de l'autonomie?»», aux côtés de la présidente de l'AVUF, Hélène Mandroux, également maire de Montpellier, du président de l'université Toulouse II, Daniel Filâtre, et du vice-président de l'AMGVF, Maurice Vincent, maire de Saint-Étienne.

Programme et inscription?: <http://www.colloques-avuf.com/colloque.asp>

ECONOMIE

Coopération décentralisée - Forum les 7 et 8 juillet à Paris

Le Forum de la coopération décentralisée se tiendra les 7 et 8 juillet 2011, au Palais des congrès de Paris, sur le thème « Partager et transmettre l'expertise française en matière de développement local ». Conférences plénières et thématiques, réunions des groupes-pays, et soirée plus festive rythmeront ces deux journées auxquelles participera activement la FMVM.

Rappelons que près d'un millier d'auditeurs, élus et décideurs publics de collectivités territoriales, d'administrations centrales, de représentants du gouvernement et de membres de délégations étrangères s'étaient rassemblés les 5 et 6 juillet 2010 au Palais des Congrès de la Porte Maillot pour le 1er

« Forum pour la Coopération Internationale des Collectivités ».

Ce Forum avait pour vocation d'être, autour de Cités Unies France, le grand rendez-vous annuel, servant de « vitrine » du savoir faire spécifique français, avec le soutien de l'AFD et de la Caisse des Dépôts et Consignations, et de la mobilisation opérationnelle du Ministère des Affaires étrangères, et européennes, de l'ARF, de l'ADF, de l'AMGVF et de la FMVM.

En 2010, cette mobilisation est venue confirmer, pour les organisateurs, le bien fondé de cette rencontre de tous les acteurs et de toutes les initiatives en matière de coopération décentralisée, dans un contexte où celle-ci est devenue une réalité politique et opérationnelle qui engage aujourd'hui 5 000 collectivités pour 12 000 projets développés dans 139 pays.

Les inscriptions sont en ligne pour la 2ème édition du Forum : <http://coopdec-icic.org/>

ECONOMIE

MEPLF - Europe - Audition au Sénat sur la politique de cohésion

Au Sénat, la commission des affaires européennes, présidée par Jean Bizet, et la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, présidée par Jean-Paul Emorine, ont tenu ensemble une table ronde sur l'avenir de la politique de cohésion et des fonds européens le mercredi 27 avril. Les sénateurs ont souhaité entendre l'échelon régional, mais aussi le niveau infra-régional, sur ce thème. Bruno Bourg Broc, président de la FMVM, ainsi que l'ancien ministre Jean-Claude Godeaux (ancien président régional de Basse-Normandie), et André Gaudin, ont s'est focalisé sur création d'une nouvelles régions intermédiaires ».

Sur ce point précis, le président de la MEPLF a déclaré soutenir cette initiative « qui semble particulièrement attractive pour la France dans la mesure où elle est susceptible d'améliorer les conditions de participation aux fonds structurels pour huit à dix régions françaises ». Le Sénat doit bientôt soutenir une proposition de « résolution européenne » sur les régions intermédiaires allant dans ce sens. De manière plus générale, le président de la MEPLF a rappelé que « dans le cadre de la programmation actuelle, nous avons d'ailleurs réitéré notre demande aux autorités françaises de participer à l'instance nationale d'orientation des fonds structurels ».

<http://videos.senat.fr/video/videos/2011/video8690.html>

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110426/eco.html>

ECONOMIE

Agenda

11 mai 2011 Bruxelles

Rencontre d'une délégation de la MEPLF avec Hervé Jouanjean, Directeur Général du Budget de la Commission européenne

19 mai 2011

Paris

Christian Pierret participe à une audience auprès de Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, organisée à l'initiative de l'AMF

19 mai 2011

Roanne

Colloque organisé par l'AVUF en partenariat avec la FMVM et la CPU, sur les coopérations entre universités et collectivités locales

Programme-inscription sur :

<http://www.colloques-avuf.com/>

24 mai 2011

Paris

La MEPLF rencontre Pierre Lequillier, président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale

9 et 10 juin 2011

Quimper

- Assemblée générale de la FMVM

- 5es Assises des villes moyennes et intercommunalités : « Compétitivité nationale : 200 villes pour réussir »

Inscriptions et pré-programme :

www.assisesvillesmoyennes.fr

16 juin 2011

Paris

La FMVM est partenaire des Premières rencontres nationales de la police municipale organisées par la ville de Nice

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi